

# VILLE DE GUERANDE

## **COMPTE RENDU** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE NEUF MARS, à 18 Heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville  
sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire

### **ETAIENT PRESENTS :**

Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL  
Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE  
Anouk PAOLOZZI-DABO - Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO  
Sébastien PAUTREMAT - Chantal DEMY - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE  
Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Valérie DUVERT  
Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE  
Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hervé NAËL  
Fabienne GERMAIN - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

*FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.*

### **ETAIENT EXCUSES :**

Patrice GUIHARD donne pouvoir à Laurent CHASSAING  
Frédéric DUNET donne pouvoir à Nicolas CRIAUD  
Dominique MIGAULT donne pouvoir à Hervé NAËL  
Frédéric MICHÉ donne pouvoir à François PAGEAU  
Hélène CHALLIER

*M. Jacques GUIHENEUF a été élu Secrétaire de Séance*

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de valider le compte-rendu de la séance du 02 février 2015.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est validé.

### **1 - Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Démarche BIMBY – Demande de subvention.**

Mme DURAND présente le contenu de la délibération relative à cette démarche que l'on peut traduire par « construire dans mon jardin » et qui consiste à valoriser, sur l'initiative de propriétaires, les secteurs déjà bâtis.

Cette démarche d'urbanisme, proposée par le cabinet CITTANOVA en charge de la révision du PLU, peut bénéficier d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 30 % du montant hors taxe de l'étude.

Mme Le Maire précise que la proposition de cette démarche de densification intelligente dans le respect du bien concerné a été un des éléments déterminant du choix du cabinet CITTANOVA et que son coût est inclus à celui de l'étude de la révision du PLU.

M PAGEAU interroge sur le montant espéré de Cap Atlantique. Mme Le Maire indique en ignorer la somme mais est convaincue de la volonté forte de préserver les terres agricoles. Il est enfin précisé que des consultations gratuites d'architectes seront proposées, après inscription auprès du service de l'Urbanisme, les 3 et 4,10 et 11 avril, une réunion publique ayant lieu le 1<sup>er</sup> avril.

**Vote** : Unanimité.

## **2. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en vue d'une plateforme multimodale.**

M. MACE présente le projet du Syndicat Mixte des Transports Collectifs Routiers de la Presqu'île qui consiste à créer, une plateforme d'échanges multimodale au droit de l'avenue Anne De Bretagne. Proposée dans le cadre de la mise en place d'un nouveau schéma de circulation de bus, cette implantation, centrale et respectueuse de tous, verra son montant total de 310 000 euros TTC entièrement pris en charge par le syndicat mixte.

La maîtrise d'ouvrage de cette réalisation serait confiée à la ville pour en assurer la bonne exécution et le suivi.

Mme Le Maire précise que la démarche vise à accompagner le syndicat dans la mise en place de son schéma de circulation. Mme DURAND ajoute que ce site permettra des correspondances entre grands et petits véhicules ce qui sera un plus, notamment pour la ligne porteuse Herbignac/St Nazaire. Seront utilisés, en majorité, des bus et non des cars, de surcroît accessibles.

Mme RÉVAULT précise que son groupe adhère à la mise en place de nouveaux circuits de transports en commun tant sur le plan environnemental que social mais regrette que ces travaux interviennent peu de temps après ceux de l'aménagement des trottoirs et du parvis du cinéma et s'interroge sur le prochain lieu de dépose des élèves de l'école.

Elle ajoute également que son groupe se pose la question de la fiabilité des nouveaux circuits proposés et se demande s'il sera nécessaire de refaire les bordures si la période d'essai des nouvelles lignes n'est pas concluante et qu'elles sont abandonnées. Par ailleurs, elle se dit dubitative quant à l'utilisation du terme multimodal pour cette plate forme car la saturation actuelle du parking Athanor pourrait engager la municipalité à créer un nouveau parking sur l'espace vert attenant ce qui n'est pas négociable pour son groupe. Elle aurait également souhaité qu'une réflexion plus globale sur le plan de circulation soit réalisée pour déterminer la pertinence de cet emplacement

Mme DURAND répond que la desserte de l'école ne changera pas. M PAGEAU s'interroge sur la future saturation de cette voie. Mme GERMAIN s'interroge sur la méthode et sur l'existence d'une concertation systématique. Mme Le Maire confirme cette concertation pour la mise en accessibilité notamment et précise que la mise en accessibilité est systématiquement pensée.

**Vote** : Majorité - 3 abstentions – (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

## **3. Mise en place d'une borne escamotable porte Saint-Michel.**

M. MACE indique que l'accès des véhicules à la porte Saint-Michel est limité par une chaîne gérée par le service propreté et nécessitant une intervention humaine. Afin de limiter cette dernière, chiffrée à 360 heures par an, il est proposé l'installation d'une borne escamotable automatique. Validé par la commission des Travaux, ce projet, d'un montant de 20 000 euros TTC, a été approuvé par l'Architecte des bâtiments de France ; sa réalisation sera accompagnée d'un aménagement paysager.

Mme RÉVAULT s'interroge sur l'importance du temps consacré par l'agent municipal et sur le gain réel que va procurer cet aménagement. Elle suggère plutôt que soit mis en place un panneau « interdit sauf livraisons ». Elle ajoute que la place du marché au Bois nécessiterait une réfection totale et constate, une fois encore, un manque de vision globale. M PAGEAU précise que leurs réflexions portent sur les coûts, l'entretien et la signalétique. Mme RÉVAULT demande s'il existe un projet de rénovation de la place. Mme le Maire indique qu'une étude est actuellement en cours sur le secteur sauvegardé et qu'aucun projet n'existe à ce jour.

**Vote : Majorité - 3 abstentions – (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)**

#### **4. Aménagement Rue de Saillé – intramuros.**

M. MACE expose à l'assemblée que de nombreuses chutes de piétons ont lieu dans la rue de Saillé du fait de dénivelés existants au droit de la chaussée. Le remplissage des décaissements, par un enrobé désactivé, sécuriserait les déambulations piétonnes. Le montant des travaux, auquel il faut ajouter la reprise ponctuelle des bordures en granit, est estimé à 37 000 euros TTC.

Mme RÉVAULT regrette que cela n'ait pas été pensé avant.

**Vote : Unanimité**

#### **5. Convention de participation financière entre Cap Atlantique et la commune pour la réalisation du réseau d'eau pluviale dans le village de Saillé.**

M MACE présente le projet de reprise complète du réseau d'assainissement des eaux pluviales dans le cadre du projet d'aménagement et d'embellissement du village de Saillé. Bien que Cap Atlantique dispose, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la compétence sur ce type de réseau, il est proposé que la communauté d'agglomération transfère, pour ces travaux, la maîtrise d'ouvrage au profit de la commune..

**Vote : Unanimité**

#### **6. Charte pour la reconquête de la qualité bactériologique des zones conchyloles et de pêche à pied des « traicts du Croisic » et « barres de Pen Bron »**

Mme DURAND indique que la dégradation de la qualité sanitaire des coquillages dans les sites des Traicts du Croisic et les barres de Pen Bron a conduit au déclassement de la zone de pêche à pied du deuxième site nommé et menace le classement du premier. Tous les acteurs concernés se sont donc mobilisés pour améliorer durablement cette qualité. Pour ce faire, ils ont souhaité traduire leur engagement individuel et collectif au travers d'une charte. Les engagements sont définis dans le cadre d'une démarche bassin versant animée par la Cap Atlantique.

Mme DURAND précise que si la démarche date de Janvier 2014, la commune ne s'était jamais officiellement positionnée, d'où la présentation de cette délibération en lien avec la précédente.

M PAGEAU s'interroge sur la prise en compte des risques, sur les moyens dont disposeront les mairies pour obliger les usagers pollueurs à corriger leurs usages, ainsi que sur les sanctions envers les contrevenants et sur ce qui interviendra après la signature de la charte.

Mme DURAND indique que Cap Atlantique a travaillé très en amont de la signature de ce document : contrôles d'assainissements, mises aux normes, contrôles de remontées de réseau.

M PAGEAU questionne sur les moyens de communication déployés.

Mme DURAND précise que cette dernière est déjà mise en place et qu'elle s'étalera dans le temps.

**Vote : Unanimité**

Fin de séance à 19h45.

Le secrétaire de séance